

*Ambassade de Côte d'Ivoire*  
*2424 Massachusetts Avenue, N.W.*  
*Washington, D.C. 20008*



*République de Côte d'Ivoire*  
*Union - Discipline - Travail*

Bureau de l'Ambassadeur

TEL : 202-797-0324  
FAX : 202-462-9444  
202-204-4024

N° 153/AMBCIW/BA/NCN/09

## COMMUNIQUE

L'Ambassade de Côte d'Ivoire à Washington, D.C en collaboration avec la SNEDAI, informe tous les ressortissants ivoiriens vivant aux Etats-Unis d'Amérique que l'identification et l'enrôlement des requérants pour l'établissement des passeports biométriques débiteront le **lundi 30 Mars 2009**. L'opération se déroulera chaque jour, de **09 heures à 15 heures, du lundi au vendredi**, dans les locaux de l'Ambassade à Washington, D.C.

A cet effet, la procédure et les pièces requises sont les suivantes :

### **I - Retrait du formulaire de demande de passeport**

Disponible gratuitement aux lieux suivants :

- les centres d'enrôlement et de délivrance de l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Washington, D.C. ;
- le site Internet du concessionnaire [www.snedai.com](http://www.snedai.com) ; et
- le site Internet de la Police Nationale [www.police-ci.org](http://www.police-ci.org).

### **II - Paiement des droits de passeport**

Il est recommandé à tous les postulants de :

- consulter le site [www.snedai.com](http://www.snedai.com) en vue du règlement des frais de passeport et du retrait de «l'accusé de réception du paiement» tenant lieu de reçu ;
- effectuer le paiement sécurisé ECOBANK en ligne via le site [www.paiementpasseport-cotedivoire.com](http://www.paiementpasseport-cotedivoire.com) ; le paiement correspond à 100 euros ;
- imprimer l'accusé de réception du paiement en ligne ECOBANK.

### **III - Le requérant doit se rendre en personne à l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Washington, D.C. muni des pièces requises suivantes :**

#### *A - Pour les nationaux ivoiriens d'origine :*

- l'original du certificat de nationalité (couleur orange) pour les Ivoiriens d'origine nés en Côte d'Ivoire ou (couleur blanche) pour les Ivoiriens d'origine nés à l'étranger ou Ivoiriens par adoption ou par naturalisation ;

- l'original de l'extrait d'acte de naissance sans délai de validité ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité de l'un des parents sans délai de validité ;
- le reçu de la banque (ECOBANK) attestant l'acquittement des droits de passeport ;
- une photo d'identité pour le formulaire de demande dûment rempli et signé ;

**B - Pour les naturalisés :**

- annexer au dossier, les photocopies du Décret de Naturalisation et du Journal Officiel après présentation de l'original aux agents de police vérificateurs ;

**C - Pour l'étranger adopté par un Ivoirien :**

- en plus de ses dossiers, il faut la Grosse d'Adoption ;
- le Certificat de Nationalité et la photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou l'Attestation d'Identité de l'adoptant ;
- pour les adoptions faites par un étranger, il faut la Grosse d'Adoption, la photocopie du passeport ou la photocopie de la Carte Nationale d'Identité de l'Adoptant.

**D - Pour les femmes étrangères mariées :**

- en plus de ses dossiers, il faut la copie de l'Acte de Mariage et ou de l'Attestation d'Identité de l'époux ;
- pour la femme étrangère ayant épousé un Ivoirien, il faut en plus de ces dossiers, la copie de l'Acte de Mariage et l'original du Certificat de Nationalité de l'époux.

**E - Pour les mineurs :**

- une autorisation parentale légalisée ;
- pour les mineurs de plus de 13 ans, il faut en plus de l'autorisation parentale, une attestation d'identité.

**NB : Le mineur, quelque soit son âge, doit détenir un passeport personnel.**

La durée de validité du passeport est de cinq (05) ans non renouvelable

En cas de perte ou de vol du passeport, le détenteur est tenu d'en faire la déclaration à l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Washington, D.C.

**Pour l'établissement d'un autre passeport biométrique, le requérant doit présenter à l'Ambassade, les pièce suivantes :**

- le reçu attestant l'acquittement des droits de passeport ;
- la copie de la Déclaration de Perte ou de Vol incluant le numéro du passeport biométrique perdu ou volé ; et
- la copie du Procès-Verbal d'Audition.

**a. Acquisition du Certificat de Nationalité**

Ceux qui ne disposent pas encore de l'original de leur certificat de nationalité (couleur orange), doivent impérativement contacter leurs familles en Côte d'Ivoire, pour se les faire établir dans les meilleurs délais.

Le certificat de nationalité s'établit dans tous les palais de justice du territoire national.

**b. Prorogation des anciens passeports**

Les anciens passeports restent valables jusqu'au 31 décembre 2009.

Pour toute autre information concernant les passeports biométriques, veuillez contacter : Monsieur AMAN Ali au 202 297 2585 (cellulaire).

**Fait à Washington, D.C., le 26 mars 2009**



**L'Ambassadeur**

*Charles Koffi Y.*  
**KOFFI Y. Charles**